

# L'ALPHA

## AEMA

Septembre 2018

FIN DE SÉRIE



*Le général TANNOU,  
un dernier Président pour l'AEMA*

- Le général LAVIGNE prend la tête de l'Armée de l'air
- Comptes rendus des assemblées générales de l'AEMA d'avril et mai 2018
- Centenaire de la SPA 124

Revue périodique de l'association des anciens élèves  
de l'École Militaire de l'Air



<b>Président fondateur :</b>	Général GAUTHRIN (+) ***
<b>Présidents d'honneur :</b>	Général BATLLE (+) Lt-colonel PIAU(+) Général SECRETANT (+) Général DREUX (+) Général FOULON (2e S.) Général ABRIC (2e S.) Général STEINER (2e S.) Général AUBIGNAT (2e S.)
<b>Vice président d'honneur :</b>	Colonel DALICHAMPT (H)
<b>Secrétaire général d'honneur :</b>	Lt-Colonel MICHAUX (CR)
<b>Membre d'honneur :</b>	Lt-Colonel MALLERET (+)
<b>Président :</b>	Général TANNOU (2e S.)
<b>Vice-présidents :</b>	Général LOYER (2e S.) Général REMY (2e S.) Général BOTELLA (2e S.)
<b>Secrétaire générale : Adjoint :</b>	Colonelle MOINET (R) Colonel BERGER (R)
<b>Trésorier : Trésorier Adjoint :</b>	Lt-Colonel BIZEAU (ER) Colonel LAZAROWICZ (H)
<b>Rédacteur en chef : Adjoint :</b>	Colonel FRENOT (ER) Lt-Colonel MARODON (ER)
<b>Directeur de publication :</b>	Général TANNOU (2e S.)

#### Secrétariat AEMA :

3, rue Nationale - 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT  
secrétariat : 01 84 19 11 59  
CCP : Paris 16 842 44 F  
e-mail@ : contact@aema.asso.fr  
www.aema.asso.fr

Réalisation : R2N impression Tél. 01 39 57 00 23  
23 avenue de l'Europe - 78 400 CHATOU

ISSN : 1276-3373

# Sommaire

## LETTRE DU PRESIDENT AUX ADHERENTS

p. 3

- Un dernier p'tit mot du « Rédac-chef ». p. 5

## LA VIE DANS L'ARMEE DE L'AIR

- Officiers généraux. p. 6
- Légion d'Honneur : nominations et promotions. p. 8
- Le général Lavigne : nouveau CEMAA. p. 11
- La SPA 124 célèbre son centenaire à Orange. p. 12

## LA VIE DE L'AEMA

- Gal Philippe TANNOU : un nouveau président pour l'AEMA. p. 14
- PV des assemblées générales de l'AEMA des 25 avril et 15 mai 2018. p. 16
- Le comité Bretagne se retrouve dans le Nord-Finistère. p. 22
- Rhône Alpes. Visite de l'usine des eaux de Caluire. p. 23

## LA VIE DES A.R.

- Nos peines et nos joies. p. 24

## DOCUMENTS

- Synthèse de la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018. p. 26
- 20 juin 1916, Anselme Marchal effectue le premier raid aérien longue distance pour larguer des tracts sur Berlin. p. 28

## INFORMATIONS- AIR

- Remise de prix à l'ETAA 722. p. 29
- Transfert de traditions sur la base aérienne 113 de Saint-Dizier. p. 30
- Décès de Claude Raoul-Duval, compagnon de la Libération, ancien du GC Alsace. p. 31
- A 400 M : quatrième rencontre franco-britannique. p. 31
- Exercice CCA entre le CPA 20 et ses alliés britanniques. p. 32
- Cérémonie de retrait du service opérationnel du Mirage 2000 N. p. 32
- Face à la pression de Pékin, Taïwan envisage d'augmenter ses dépenses militaires. p. 33
- Bientôt une base aérienne de l'Otan en Albanie ? p. 33
- Armée de champions : de l'or pour les aviateurs à la coupe du monde de parachutisme. p. 33

## SOURIRES

- Non....Tu n'es pas le seul... Par Gérard Marodon. p. 34



# Lettre aux adhérents

---



Chers Camarades,

Soixante ans après sa création, l'Association des Anciens élèves de l'École Militaire de l'Air (AEMA) sera dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Lors de notre dernière assemblée générale, j'ai été appelé, sous l'impulsion du Général Aubignat, et à l'unanimité du Conseil d'Administration (CA), à lui succéder au poste de Président pour ces quelques mois restants.

Je mesure tout à fait l'honneur qui m'est fait de vous représenter et surtout j'ai pleinement conscience de la confiance qui m'est accordée pour, durant cette période, conduire nos affaires en vue de préparer notre accueil au sein de l'Association des Anciens de l'École de l'Air (AEA).

Tout d'abord, je tiens à rendre hommage à mes prédécesseurs, ainsi qu'à tous ceux qui, tout au long de ces années, se sont investis souvent au prix d'efforts personnels conséquents, pour développer et entretenir des liens de camaraderie, promouvoir l'entraide et la solidarité et au-delà faire rayonner le prestige de notre École.

Avec mille adhérents, dont 70 % sont âgés de plus de 70 ans, privée de ressource en personnel consécutivement à la fermeture de l'École militaire de l'air, notre association était inéluctablement vouée à l'extinction.

Saint- Exupéry a écrit: "Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible". Dans notre situation, l'avenir était plus que prévisible, il nous fallait donc agir pour "Faire Face".

Au regard de l'intérêt général et par respect pour le travail accompli, les présidents de l'AEA et de l'AEMA se sont rapprochés et ont fait entreprendre une étude visant à intégrer dans l'AEA les officiers semi-directs issus des promotions antérieures à 2015. Le dernier conseil d'administration de l'AEA a entériné les propositions avancées et donc officialisé la possibilité qui nous est offerte de rejoindre, dès janvier 2019, cette association sous l'appellation de "membre associé". Cette décision valide l'opportunité qui nous est faite de participer à la gouvernance et de bénéficier, nous et nos familles, des mêmes droits à l'entraide que nos collègues directs que l'on soit d'active ou en retraite.

Je sais que certains d'entre vous ont été chagrinés par cette appellation de "membre associé", mais attachons-nous plus au fond qu'à la forme.



L'Armée de l'Air, fidèle à sa politique de promotion sociale, a maintenu la possibilité pour ses jeunes sous-officiers d'accéder à l'épaulette. Ces officiers issus du rang et aujourd'hui formés en symbiose avec leurs collègues directs sont nos héritiers. Leur référentiel de valeurs, comme le nôtre, intègre le goût de l'effort et la volonté de s'élever. A ces titres nous leur devons à la fois un travail de mémoire et une présence conseillère bienveillante au regard de notre expérience. En retour, soyez certains qu'ils sauront nous faire partager leur enthousiasme, leur formidable capacité à évoluer dans le monde moderne en s'adaptant aux contraintes de leur époque.

L'AEA nous fournira les moyens nécessaires pour entretenir cette relation intergénérationnelle grâce à une organisation bien rôdée pourvue d'un réseau de contacts et de communication étendu et performant.

En votre nom, j'exprime donc au Général Denuel, président de l'AEA, mes sincères remerciements pour avoir bien voulu accéder à notre demande.

Le transfert d'un effectif suffisant reste à mes yeux un préalable indispensable à la pleine réussite de ce projet. La décision de rejoindre l'AEA nous appartient totalement.

Je vous engage donc à bien prendre connaissance des conditions pour y adhérer ou pas, telles qu'elles vous sont présentées dans le PV de l'AG extraordinaire du 25 avril 2018 intégré à cette revue.

J'espère vivement que vous serez nombreux à poursuivre l'action associative et que l'augmentation de la cotisation étalée sur trois ans, ne sera pas pour vous un frein à votre engagement. Pour ma part je l'estime justifiée au regard des prestations offertes.

Dans cette optique positive, dès janvier 2019, je me propose d'être votre porte-parole qui, avec l'aide d'observateurs placés auprès du Conseil d'Administration de l'AEA, aura pour mission de faciliter notre intégration en concrétisant le travail qui sera initié dès septembre 2018. Durant la période allant de janvier à septembre 2019, date du prochain CA de l'AEA, notre tâche sera d'être force de proposition pour :

- préparer l'entrée éventuelle d'un ou plusieurs d'entre nous au CA de l'AEA;
- vous faire bénéficier, si nécessaire et selon les règles établies, d'une entraide plus favorable;
- pérenniser le fonctionnement des comités locaux, et, bien évidemment, défendre notre identité tout en nous fondant dans une nouvelle structure.

Je connais l'esprit de corps qui vous anime et je souhaite vivement que par votre fidèle adhésion vous saurez le sauvegarder dans un cadre nouveau lié à un contexte de nécessaire évolution.

N'hésitez pas à me faire part de vos réflexions, propositions et attentes.

Soyez assurés de mon entier dévouement pour faire aboutir ce qui a été entrepris mais votre soutien en nombre m'est indispensable.

Je compte sur vous.

Très sincèrement et très cordialement.

**GBA (2s) Philippe TANNOU**



## Un dernier p'tit mot du rédacteur en chef

Très chers anciens, chers camarades,

Oui, c'était annoncé, ce numéro 172 de l'Alpha est le dernier dans la forme que vous lui connaissez. Dire que cet atterrissage final marque aujourd'hui la fin d'un vol extraordinaire et d'une odyssée merveilleuse serait sans aucun doute très exagéré.

Au fil des années cependant, cette petite « feuille de chou » aura été attendue chaque trimestre et lue avec délectation par bon nombre des plus anciens d'entre nous, regardée rapidement rapidement par les uns très occupés et feuilletée souvent entre les lignes par les autres...

L'Alpha était simplement un lien. Il était sans doute aussi l'un des symboles forts de notre association avec tous ceux, adhérents ou non, qui étaient issus de notre école.

Notre école, creuset dans lequel se sont forgées notre condition et nos valeurs d'officiers et qui unit encore solidement certains d'entre nous, n'existe pourtant plus depuis l'été 2015. Cet alpha que nous étions fiers de porter sur la manche avant même d'entrer en école a disparu du panel des galons en usage dans l'Armée de l'air.

Pendant longtemps, notre revue a cherché à rester une source d'information simple et sans prétention sur le devenir des uns et des autres et sur les grandes évolutions de l'Armée de l'air au travers des hommes qui en constituent la vraie richesse.

L'Alpha aura aussi très longtemps perpétué les traditions de l'Ecole Militaire de l'air, nos traditions, au travers des récits effectués chaque année par les élèves. L'Alpha aura également, chaque fois que possible, veillé à faire revivre la mémoire de ses héros et des meilleurs d'entre nous.

L'Alpha était sans doute un peu tout cela et, quelquefois peut-être, un peu plus encore...

Une page se tourne pourtant pour laisser la place à une nouvelle histoire. Cette dernière appartient à tous : aux anciens, qui ont quitté le service et dont la mémoire subsistera quoi qu'il arrive, et à ceux qui vivent l'Armée de l'air d'aujourd'hui. Cette Armée de l'air que nous avons tous contribué à faire vivre, à faire grandir, puis régulièrement transformée pour lui donner les ailes superbes qui sont les siennes aujourd'hui.

L'histoire qui fut la nôtre avec l'Alpha va-t-elle s'arrêter aujourd'hui ?

Un dernier Alpha relatera son histoire. Il devrait paraître fin décembre 2018 ou début janvier 2019. Vos idées sont dès à présent bienvenues.

Tous ceux d'entre vous qui nous auront rejoints nombreux à l'AEA, verront que « le Piège », qui restera désormais le seul journal de notre école unique, est un journal de très grande qualité dans lequel nous saurons nous retrouver. Nous y travaillons.

***Mes prédécesseurs se joignent à moi pour remercier très sincèrement tous ceux d'entre vous qui ont contribué, durant toutes ces années, à faire vivre l'ALPHA. Mes vœux sincères vous accompagnent tous.***

***Le dernier rédacteur en chef de l'Alpha : Colonel Pierre FRENOT  
Promotion 1979 « Lieutenant Maurice Séguala »***

# La vie dans l'Armée de l'air

## Officiers généraux

### ELEVATIONS ET AFFECTATIONS

#### CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Élévation au rang et appellation de général d'armée aérienne

*A compter du 31 août 2018*

Général de division aérienne Philippe Lavigne, nommé chef d'état-major de l'armée de l'air

*A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de corps aérien Vincent Carré, nommé inspecteur général des armées

Élévation au rang et appellation de général de corps aérien,

*A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de division aérienne Bruno Maigret, nommé commandant des forces aériennes stratégiques

Général de division aérienne Thierry Angel, nommé directeur « adjoint forces » au délégué général pour l'armement (Paris).

#### CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE L'AIR

Élévation au rang et appellation de général de corps aérien,

*A compter du 1<sup>er</sup> août 2018*

Général de division aérienne Bruno Maurice, nommé conseiller du Gouvernement pour la défense-Paris

*A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de division aérienne Alain Ferran, nommé « adjoint ressources humaines » du major général de l'armée de l'air et directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (Paris).

### PROMOTIONS ET NOMINATIONS DANS LA 1<sup>ÈRE</sup> SECTION

#### CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Au grade de général de division aérienne

*A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018*

Général de brigade aérienne Luc de Rancourt de Mimerand,

Général de brigade aérienne Stéphane Mille,  
Général de brigade aérienne Éric Charpentier

*A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de brigade aérienne Christophe Vuillemin, nommé adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air (Tours)

Général de brigade aérienne Jean-Pascal Breton, nommé chargé de projet systèmes de combat aérien futur auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air (Paris).

Au grade de général de brigade aérienne

*A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018*

Colonel Jérôme Béllanger

Colonel Louis Péna

Colonel Jean Moritz

Colonel Fabien Mandon

*A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Colonel Gilles Villenave, nommé sous-directeur « emploi, formation » à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air (Tours).

Colonel Jean-Luc Taquet, nommé officier général délégué aux relations extérieures de l'état-major de l'armée de l'air-Paris.



## CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE L'AIR

### Au grade de général de brigade aérienne

#### *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Colonel Michel Rouat, nommé commandant de la brigade aérienne des systèmes d'armes et de la logistique du commandement des forces des forces aériennes (Mérignac).

Colonelle Véronique Batut, nommée officier général chargée des affaires nucléaires, de la sécurité et de la navigabilité de l'état-major de l'armée de l'air (Paris).

## MAINTIEN DANS LA PREMIERE SECTION et AFFECTATION

#### *A compter du 13 septembre 2018*

Général d'armée aérienne du corps des officiers de l'air André Lanata, nommé commandant suprême allié transformation à Norfolk pour une durée de trois ans à compter de la même date.

#### *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de corps aérien du corps des officiers de l'air Paul Fouilland est maintenu dans son emploi de contrôleur général des armées en mission extraordinaire pour une durée d'un an.

Général de corps aérien du corps des officiers de l'air Bernard Schuler est nommé contrôleur général des armées en mission extraordinaire pour une durée de deux ans.

## AFFECTATIONS

## CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

#### *A compter du 31 août 2018*

Général de brigade aérienne Éric Autellet, nommé chef de cabinet du chef d'état-major des armées

#### *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de division aérienne Eric Charpentier, nommé adjoint au sous-chef d'état-major « plans » de l'état-major des armées.

Général de division aérienne Pascal Delerce, nommé commandant en second des forces aériennes.

Général de brigade aérienne Laurent Lesellier, nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de l'air.

Général de brigade aérienne Laurent Marboeuf, nommé commandant du transport aérien européen à Eindhoven.

Général de brigade aérienne Frédéric Parisot, nommé sous-chef d'état-major « préparation de l'avenir » de l'état-major de l'armée de l'air.

Général de brigade aérienne Michel Friedling, nommé commandant interarmées de l'espace.

Général de brigade aérienne Jean Moritz, nommé commandant de la brigade aérienne de l'aviation de chasse du commandement des forces aériennes.

Général de brigade aérienne Etienne Patry, nommé chef d'état-major du commandement des Forces aériennes.

Général de brigade aérienne Thierry Gouaichault, nommé sous-directeur « gestion des ressources » de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air.

Général de brigade aérienne Philippe Hirtzig, nommé officier général « prospective et stratégie militaire » de l'état-major des armées.

#### *A compter du 4 septembre 2018*

Général de division aérienne Bruno Duvert, nommé inspecteur des armements nucléaires.

Général de division aérienne Didier Rouzet, nommé inspecteur adjoint à l'inspection de l'armée de l'air.

#### *A compter du 13 septembre 2018*

Général d'armée aérienne Denis Mercier, nommé chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées.

#### *A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018*

Général de division aérienne Thierry Duquesnoy, nommé directeur du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations.

## CORPS DES OFFICIERS MECANICIENS DE L'AIR

#### *A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Général de brigade aérienne Philippe Sexus, nommé directeur central adjoint de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.

Général de brigade aérienne Dominique Deloche, nommé adjoint opérations au directeur central de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et systèmes d'information de la défense.

Général de brigade aérienne Pierre Parsi, nommé officier général « politique interarmées » de l'état-major des armées.



# DÉCORATIONS

## LÉGION D'HONNEUR

### AU GRADE DE COMMANDEUR

**Taprest** (Olivier, Michel, Emile), général de corps aérien. Officier du 25 juillet 2013. Cité.

**Caïtuoli** (Bruno, Antoine), général de division aérienne. Officier du 14 juillet 2011.

**Carré** (Vincent, Pierre), général de corps aérien. Officier du 19 juillet 2011.

**Cholley** (Serge, André), général de division aérienne. Officier du 17 avril 2013. Cité

**Modéré** (Gilles, Antoine), général de corps aérien. Officier du 14 juillet 2012.

**Rouzet** (Didier, Georges, Germain), général de division aérienne. Officier du 26 août 2009.

**Zimmermann** (Jean-Christophe, Noël), général de corps aérien. Officier du 25 août 2010.

### AU GRADE D'OFFICIER

**Bahuon** (Rémi, François, Michel), colonel. Chevalier du 2 septembre 2005.

**Bernier** (Jérôme, Yves, Emmanuel), colonel. Chevalier du 31 août 2005.

**Boeri** (Jean-Christophe, André, Victor), colonel. Chevalier du 20 juillet 2006.

**Bradaïa** (Pascal, Mouloud), colonel. Chevalier du 14 juillet 2006.

**Brault** (Olivier, Cécil, Claude), colonel. Chevalier du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Cité.

**Carcy** (Cyril, André, Claude), colonel. Chevalier du 5 septembre 2006.

**Chambaz** (Nicolas, Emmanuel, André), colonel. Chevalier du 24 juillet 2008.

**Drouilhet** (Laurent, Michel), colonel. Chevalier du 26 juillet 2006.

**Estragues** (Lionel, Pierre, Francis), colonel. Chevalier du 20 juillet 2005.

**Faury** (Etienne, Marie, Jean), colonel. Chevalier du 28 août 2008.

**Feola** (Fabrice, Marc-Antoine, Roland), colonel. Chevalier du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**Foissey** (Xavier, Pierre, Louis), colonel. Chevalier du 8 septembre 2009.

**Garnier** (Stéphane, André, René), colonel. Chevalier du 26 juillet 2006.

**Giraud** (Christophe, Jérôme), colonel. Chevalier du 11 novembre 1999. Cité.

**Jardin** (Bertrand, Prosper, Yves), colonel. Chevalier du 5 septembre 2006. Cité.

**Kuzniak** (Fabien, Charles, Marcel), colonel. Chevalier du 6 septembre 2006.

**Lapray** (Olivier), colonel. Chevalier du 4 septembre 2008. Cité.

**Lefevre-Martin** (Jean, Henri, Georges), colonel. Chevalier du 31 août 2007.

**Maslies** (Didier, Jean, Pascal), colonel. Chevalier du 13 juillet 2006.

**Merdaci** (Alexis), colonel. Chevalier du 11 septembre 2008.

**Pagès** (Christophe, Jacques, Pierre), colonel. Chevalier du 15 juillet 2008.

**Paillier** (Eric, Joël, Joseph), colonel. Chevalier du 4 septembre 2009.

**Ringuet** (Richard), colonel. Chevalier du 16 juillet 2009.

**Simonin** (Michel, Jean-Marie), colonel. Chevalier du 14 septembre 2009.

**Soriano** (Marc, Antoine), colonel. Chevalier du 25 septembre 2009.

**Soulès** (Christian, Philippe), colonel. Chevalier du 18 juin 2010.

**Sutter** (Thierry, Michel), colonel. Chevalier du 10 septembre 2009. Cité.

**Vinçotte** (Thomas, Philippe), colonel. Chevalier du 26 août 2008.

**Vittini** (Charles, Edouard), colonel. Chevalier du 14 septembre 2007.

### AU GRADE DE CHEVALIER

**André** (Gilles, Xavier, Alain), colonel. 22 ans de services.

**Bausire** (Pascal, Louis, Charles), major. 29 ans de services. Cité.

**Benoit** (Willy, Christophe, Gérard), lieutenant-colonel. 27 ans de services.

**Bensa** (Jean-Roch, Bruno, Laurent), lieutenant-colonel. 17 ans de services et 22 ans de bonifications. Cité.

**Béral** (Vivien), lieutenant-colonel. 17 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.



**Boivin** (Eric, Jacques), lieutenant-colonel. 29 ans de services.

**Bouchetal** (Mickaël, Roger), adjudant. 15 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Brahim** (Arnaud, Benoit, Alain), lieutenant-colonel. 21 ans de services. Cité.

**Brailly** (Harvey, Loïc, Nicolas), capitaine. 15 ans de services et 25 ans de bonifications. Cité.

**Briant** (Raphaël), lieutenant-colonel. 16 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Carpentier** (Christine, Hélène, Aline), lieutenant-colonelle. 22 ans de services.

**Clain** (Olivier), adjudant. 19 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**Clarissou** (Alban, Roger, Raymond), lieutenant-colonel. 26 ans de services.

**Courty** (Antoine, Adrien), commandant. 16 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**Danguin** (Serge, Daniel), lieutenant-colonel. 24 ans de services. Cité.

**Danne** (David, Erick, Henri), sergent-chef. 21 ans de services. Cité.

**Deffontis** (Arnaud, François, Roger), capitaine. 17 ans de services et 27 ans de bonifications. Cité.

**Delorme** (Emmanuel, Richard, Marie), lieutenant-colonel. 23 ans de services.

**Deschamps** (Mathieu, Louis, René), capitaine. 17 ans de services et 25 ans de bonifications. Cité.

**Dry** (Stéphane), lieutenant-colonel. 24 ans de services.

**Febvret** (Côme, Jacques, Christophe), capitaine. 15 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Fix** (Olivier, Jean-Charles), lieutenant-colonel. 21 ans de services. Cité.

**Fougère** (Vincent, Michel, Alain), lieutenant-colonel. 27 ans de services.

**Fouquet** (Hugues, Pierre, Marie), lieutenant-colonel. 17 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Fourmond** (Benoît, Thomas), commandant. 16 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**Fratantuono** (Eric, Joseph), sergent. 23 ans de services. Cité.

**Gachot** (Thierry, Philippe), commandant. 39 ans de services.

**Gallais** (Xavier, François, Régis), lieutenant-colonel. 21 ans de services.

**Garcia** (Jean, Léopold), lieutenant-colonel. 31 ans de services.

**Ghienne** (Thomas), capitaine. 19 ans de services et 28 ans de bonifications. Cité.

**Girardeau** (Stéphane, Jean), lieutenant-colonel. 31 ans de services.

**Granger** (Stéphane, François, Henri), lieutenant-colonel. 25 ans de services.

**Groh** (Alexandre, Pierre), capitaine. 16 ans de services et 11 ans de bonifications. Cité.

**Gros** (Richard), lieutenant-colonel. 22 ans de services.

**Grossetête** (André, François, Jean), adjudant-chef. 36 ans de services. Cité.

**Guénée** (Eric, Paul, Jean), capitaine. 21 ans de services. Cité.

**Hargreaves** (Richard, Joseph), capitaine. 18 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**Hery** (Yvonnick, Christian, Francis), sergent. 18 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Humbert** (Antoine), lieutenant-colonel. 23 ans de services.

**Kessler** (Matthieu, Julien, Raymond), lieutenant-colonel. 21 ans de services. Cité.

**Klène** (Laurent, Alain), capitaine. 15 ans de services et 22 ans de bonifications. Cité.

**Kosova** (Bruno), capitaine. 15 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**La Torre** (Thierry, Noël), lieutenant-colonel. 25 ans de services.

**Lartigau** (Sylvain), capitaine. 16 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Le Gall** (Cédric, Yves, André), capitaine. 26 ans de services. Cité.

**Le Gallou** (Raphaël, Emile, William), capitaine. 16 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Le Luong** (Pierrick, Luu-Thuy), lieutenant-colonel. 24 ans de services. Cité.

**Le Nir** (Corentin, Jean), capitaine. 19 ans de services et 32 ans de bonifications. Cité.

**Leduc** (Nicolas), commandant. 16 ans de services et 22 ans de bonifications. Cité.

**Lemoine** (Nicolas, Christophe, Philippe), capitaine. 18 ans de services et 16 ans de bonifications. Cité.

**Leprince** (Nicolas, Hugues, Pierre), lieutenant-colonel. 18 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Leseigneur** (Romain, Nicolas, Eugène), capitaine. 16 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Leymarie** (Jean, Aurélien), lieutenant-colonel. 18 ans de services et 18 ans de bonifications. Cité.

**Louriou** (Ludovic), lieutenant-colonel. 19 ans de services et 22 ans de bonifications. Cité.

**Mahéo** (Ronan, Lucien, Pierig), commandant. 19 ans de services et 15 ans de bonifications. Cité.



**Mancheron** (Gurvan, Emmanuel, Perig), capitaine. 17 ans de services et 28 ans de bonifications. Cité.

**Mathieu** (Jean-Didier, Georges, René), lieutenant-colonel. 25 ans de services.

**Michalon** (Lionel, André), commandant. 17 ans de services et 11 ans de bonifications. Cité.

**Milcendeau** (Dominique, Laurent), lieutenant-colonel. 25 ans de services.

**Moalic** (Jean-Guillaume, Marie), colonel. 24 ans de services.

**Morisset** (Michel, Simon), lieutenant-colonel. 28 ans de services.

**Mulois** (Alain, Christian), lieutenant-colonel. 30 ans de services.

**Nicodème** (Jean-Marc, Pascal, Christian), lieutenant-colonel. 26 ans de services.

**Papuchon** (Michel, André), lieutenant-colonel. 26 ans de services. Cité.

**Peinado** (Rodolfo), adjudant. 19 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Petiot** (Emmanuelle, Marie), lieutenant-colonelle. 28 ans de services.

**Peubez** (Stéphane, David), commandant. 17 ans de services et 24 ans de bonifications. Cité.

**Plantier** (Vincent, Marie, Isidore), capitaine. 20 ans de services. Cité.

**Poteau** (Emmanuel, Laurent), commandant. 17 ans de services et 14 ans de bonifications. Cité.

**Provenzano** (Philippe, Charles, Robert), commandant. 16 ans de services et 21 ans de bonifications. Cité.

**Raynaud** (Mathieu, Jérôme), capitaine. 19 ans de services et 30 ans de bonifications. Cité.

**Retailleau** (Thomas, François, Christophe), capitaine. 15 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Riccardi** (Walter), lieutenant-colonel. 24 ans de services.

**Richard** (David), capitaine. 17 ans de services et 29 ans de bonifications. Cité.

**Rouchette** (Olivier, Dominique), lieutenant-colonel. 27 ans de services.

**Sanson** (Laurent, Gérard), lieutenant-colonel. 35 ans de services.

**Savardel** (Julien, Mathieu, Michel), lieutenant-colonel. 19 ans de services et 25 ans de bonifications. Cité.

**Schlappi** (William, Xavier, Yves), sergent. 20 ans de services. Cité.

**Schultz** (Nicolas, Emile, Alexandre), capitaine. 28 ans de services. Cité.

**Sécher** (David, Guy), colonel. 22 ans de services.

**Serin** (Jérôme, Jacques, André), lieutenant-colonel. 25 ans de services. Cité.

**Simon** (Yann, Michel, Jacques), lieutenant-colonel. 23 ans de services.

**Soidet** (Charles-Edouard, Jacques), lieutenant-colonel. 17 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Taboni** (Emmanuel, Jean, Marie), colonel. 24 ans de services.

**Tardif** (Fleur, Julie), lieutenant-colonelle. 22 ans de services.

**Tubert** (Esther), lieutenant-colonelle. 27 ans de services.

**Vautrin** (Thierry, Lionel, Roland), colonel. 29 ans de services.

**Venot** (Raphaël, Kléber, Pierre), colonel. 24 ans de services. Cité.

**Verreckt** (Olivier, Henri, André), lieutenant-colonel. 28 ans de services.

**Villemin** (Paul, Louis), lieutenant-colonel. 25 ans de services.

**Vincent** (David, Claude, André), sergent-chef. 27 ans de services. Cité.

**Vion** (Damien, Gérard, André), commandant. 16 ans de services et 18 ans de bonifications. Cité.

**Visconti** (Fabrice, Jean-Michel), lieutenant-colonel. 32 ans de services.

**Voss** (Grégory, Frédéric), capitaine. 16 ans de services et 25 ans de bonifications. Cité.

**Vuillet** (Matthieu), commandant. 17 ans de services et 23 ans de bonifications. Cité.

**Walbrou** (Killian, William), capitaine. 18 ans de services et 26 ans de bonifications. Cité.

**Warlop** (Laurent, Marcel, Michel), lieutenant-colonel. 30 ans de services.

**Wiese** (Rodolphe, Paul, Ludovic), lieutenant-colonel. 24 ans de services. Cité.

***Nous présentons nos félicitations aux heureux nommés et promus.***



# Le général Lavigne

## Nouveau CEMAA à compter du 31 août 2018

Biographie officielle du général LAVIGNE à la date du 9 août 2018.

**L**e général de division aérienne Philippe LAVIGNE, né le 25 septembre 1965 à Bergerac (Dordogne), est issu de la promotion 1985 « Général Houdemon » de l'École de l'air.

Pilote de chasse, il débute sa carrière opérationnelle en 1989 au sein du groupe de chasse 03.002 « Alsace » comme officier navigant de la 1<sup>ère</sup> escadrille à Dijon.

En 1993, il rejoint la 1<sup>ère</sup> escadrille de l'escadron de chasse 03.005 « Comtat-Venaissin » à Orange et sert la cellule tir et guerre électronique. Le commandement de la 2<sup>ème</sup> escadrille lui est confié en 1994.

En 1995, il rejoint le commandement des promotions à Salon-de-Provence en tant que chef de brigade de l'École de l'air.

En 1997, de retour à Dijon, il exerce les fonctions de chef des opérations de l'escadron de chasse 01.002 « Cigognes ».

Il réussit le concours d'entrée au collège interarmées de défense, qu'il intègre le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

De 2000 à 2003, il est successivement commandant en second, puis commandant de l'escadron de chasse 01.005 « Vendée » à Orange.

En 2003, il est appelé à servir au centre de planification et de conduite des opérations à Paris comme expert de la zone géographique « J5/ Monde ».

En 2005, il est tout d'abord adjoint au chef de la division programmation du bureau plan de



l'état-major de l'armée de l'air à Paris, puis il prend la tête de la division en 2007.

Il est auditeur au centre des Hautes études militaires à Paris à l'été 2008.

En 2009, il est détaché en tant que sous-directeur des exportations de matériels de guerre à Paris auprès du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale à Paris.

En 2012, son parcours le conduit au poste de directeur de l'information du chef d'état-major des armées et de conseiller « haut encadrement militaire » au sein de la division études, synthèse et management général à Paris.

En 2014, le commandement des forces françaises et de l'aéroport de Kaboul lui est confié.

Nommé général de brigade aérienne le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il prend à la même date le commandement de la brigade aérienne de l'aviation de chasse à Dijon puis à Mérignac en septembre 2015.

Depuis le 13 juillet 2016, il occupe les fonctions de chef de cabinet du chef d'état-major des armées à Paris.

Il est promu au grade de général de division aérienne le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Breveté de l'enseignement militaire supérieur, le général LAVIGNE est officier de la légion d'Honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite.

L'AEMA souhaite au général Lavigne une totale réussite à la tête de l'Armée de l'air. ■



## La SPA 124 célèbre son centenaire à Orange

**L'**Escadrille « SPA 124 Jeanne d'Arc » a soufflé cette année ses 100 bougies. Pour commémorer cet événement, une cérémonie officielle était organisée le mercredi 20 juin dernier sur la base aérienne 115 à Orange.



Le Lieutenant Humières, premier commandant de l'escadrille jusqu'en août 1918, proposa le buste de Jeanne d'Arc comme emblème, symbole par excellence de la libération de la France de la menace étrangère, pour immortaliser ces actes héroïques. Un clin d'œil à l'histoire de celle qui s'est aussi battue en Champagne pour la libération de la France. L'escadrille comptera pas moins de 26 victoires homologuées au moment de sa dissolution en février 1919.

Cette journée, qui s'inscrit au cœur du patrimoine historique passé, présent et futur de l'Armée de l'air, a été l'occasion de retrouvailles émues et sympathiques entre anciens et nouveaux de cette Escadrille mythique, au passé prestigieux, dont voici quelques éléments (la rédaction).

Créée le 4 avril 1918 sur l'aérodrome de la Noblette, dans le département de la Marne, l'escadrille SPA124 était à l'origine formée par le personnel français de la N124 Lafayette et volait sur SPAD. XIII, un biplan de chasse monoplace français de la Première Guerre mondiale conçu par Louis Béchereau. Les Spad XIII de la SPA124 étaient identifiables grâce à la bande blanche inclinée sur l'arrière du fuselage.

En mai de la même année, l'escadrille effectuera 209 sorties et va abattre 4 Drachen (ballons) et 12 avions, harceler à la mitrailleuse les troupes et colonnes ennemies engagées. L'escadrille de chasse SPA124 s'est notamment illustrée durant l'offensive ennemie sur le « Chemin des Dames » mais aussi lors des combats pour la défense de la ville de Reims.

Durant la seconde guerre, la SPA 124 prit part à la bataille de France à bord de MS406 ou encore Bloch 152. Dissoute en 1940, elle réapparaît à Dakar en Dewoitine 520 avant d'être dissoute à nouveau. Elle est réanimée à la fin de la guerre et vole sur des P39 Airacobra avant de passer, une fois la guerre terminée, sur P63C Kingcobra, avion avec lequel elle prendra part aux combats de la guerre d'Indochine.

En 1950, le GC Vendée dont fait partie la SPA124, déménage sur la base d'Orange où il est encore stationnée. L'heure est aux avions à réaction qui se succèdent au sein de l'escadrille. La « Jeanne »





Le GDA(2S) Switzer Henri; Cdt de "Jeanne" en 1985/87 et le Cne "Jacky" Derivière, une amitié de plus de 30 ans !



Le GDA(2S) Switzer, le capitaine « Tino », et les représentants de la sureté départementale d'Orléans, ville jumelée avec la SPA124



volera ainsi successivement sur Vampire, puis Mistral, Mystère II C, Mystère IV A, Super Mystère B2, Mirage III C, Mirage F1 C, Mirage 2000 C, pour finir aujourd'hui sur Mirage 2000 RDI.

Actuellement, l'escadrille de la SPA 124 part régulièrement en OPEX et a pour mission de veiller au respect et à la souveraineté nationale de l'espace aérien du sud-est de la France.

Un aspect important et réjouissant pour les amateurs de vrais avions: le 2/5 volera sur **Mirage 2000, y compris monoplace, jusqu'en 2023**. Le missile Magic 2 ayant été prorogé, l'escadron pourra continuer à assurer la défense aérienne du sud-est de la France.



Sur la dérive de ce Mirage 2000, peinte pour l'occasion, on peut identifier un buste de profil casqué de Jeanne d'Arc, symbole de l'escadrille, un Dauphin Royal, symbole de la ville de Reims et les lettres « R F » entremêlées qui symbolisent le jumelage récent de la SPA 124 avec les Gendarmes. Sous le fuselage, on observe l'un des 3 bidons peint avec la fréquence d'interception, destiné aux missions de sûreté aérienne. La posture permanente de sûreté aérienne est une mission prioritaire de l'Armée de l'air qui met en place un dispositif actif 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour assurer la souveraineté de l'espace aérien national au travers de trois missions: détecter, identifier et intercepter tout intrus dans l'espace aérien national. ■



Le capitaine Jacques Derivière (« Jacky ») 97 ans, vétéran de l'Escadrille et son épouse Emilienne en présence des décorés du jour dont le capitaine « Tino », Commandant actuel de la SPA 124 « Jeanne d'Arc » décoré de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.



# La vie de l'Aema

## Général Philippe TANNOU : un nouveau président pour l'AEMA

---

Sur notre demande, et à l'occasion de sa nomination à la présidence de l'AEMA, le général Tannou nous a transmis son CV. Ce document présente toutes les grandes étapes de sa très belle carrière d'officier commando au service de l'Armée de l'air mais n'est pas révélateur de sa personnalité ni de l'esprit qui l'anime et le guide.

Pour vous présenter le général Tannou, tel qu'il est vraiment, je prends la responsabilité de vous proposer à nouveau le texte qu'il nous avait transmis à l'occasion de sa nomination au grade de général de brigade. Ce document, légèrement modifié, est profondément révélateur des qualités de l'homme et de l'officier, issu de notre Ecole, que nous avons choisi de porter à notre tête lors du Conseil d'administration en date du 25 avril 2018.

*Pierre Frenot, rédacteur en chef*

### **Le Général (2s) Philippe TANNOU Promotion 1981 « Gal Fleurquin »**



Le général Tannou est né le 12 mars 1956 à Dinan (Côtes d'Armor). Il est marié et père de 3 enfants.

« Entré en activité en 1976 comme élève sous-officier mécanicien, j'ai fait mes premières armes à la 10<sup>ème</sup> Escadre de chasse. Dans cette grande unité prestigieuse j'ai découvert l'âme de l'Armée de l'air, celle qui habite son personnel et qui fait naître en lui, de manière si spécifique, ce sens élevé de la mission et ce souci peu commun des autres.

Imprégné d'emblée par cette culture, par cet état d'esprit et par ces valeurs qui sont les nôtres, j'y ai, sans aucun doute, puisé une partie du savoir-être et du savoir-faire très utile à l'exercice ultérieur de mes responsabilités d'officier spécialiste de la sécurité/protection au service de l'arme aérienne.



Incorporé en tant que 2<sup>ème</sup> classe, j'ai terminé mon parcours comme général. Je dois énormément à l'Armée de l'air. Celle-ci a été pour moi bien plus qu'un ascenseur social, elle a été une belle et grande famille d'accueil.

Après toutes ces années, je tiens tout particulièrement à dire combien je suis conscient que ma réussite est aussi le fruit du travail de tous mes subordonnés, du 2<sup>ème</sup> classe au plus gradé des officiers que j'ai eu l'honneur de commander.

Tout autant que la fierté d'avoir été nommé général, c'est une immense satisfaction que je ressens aujourd'hui d'avoir été à la hauteur des responsabilités qui m'ont été confiées. J'éprouve une très grande joie pour les quelques 5200 fusiliers commandos et pompiers de la Brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention, dont le commandement pendant deux ans aura été pour moi, officier commando, le couronnement de ma carrière.

Ma carrière, je la dois également à la chance d'avoir pu servir des chefs de grande envergure, des hommes à qui l'on obéi avant tout par crainte de les décevoir au regard de l'attention qu'ils vous portent, de la confiance qu'ils vous accordent, de l'exemple qu'ils vous procurent. Parmi eux, bien

évidemment, des officiers issus de l'Ecole militaire de l'air et pour lesquels j'ai à cet instant particulier une amicale et respectueuse pensée.

J'écris ces quelques mots pour dire simplement tout le bonheur que j'ai ressenti pendant toutes ces années à servir mon pays au sein de l'Armée de l'air. J'y ai évolué entouré de femmes et d'hommes ingénieux, généreux, dévoués et courageux qui, à l'image de nos anciens et malgré les difficultés liées à la conjoncture actuelle, continuent d'écrire de bien belles pages de notre histoire.

Puisqu'il m'est permis de m'exprimer dans notre revue, j'aimerais, pour terminer m'adresser plus particulièrement à vous jeunes officiers EMA et vous donner avec beaucoup de modestie ce conseil :

*« Agissez avec bon sens, rigueur et enthousiasme. Fondez votre commandement sur le savoir et la valeur de l'exemple. Aimez vos subordonnés... sans le leur dire! » (Saint Exupéry)*

« Aujourd'hui, c'est un grand honneur pour moi de me retrouver à la tête de l'AEMA. Ma mission consiste, dès à présent, à veiller à réussir dans les meilleures conditions notre intégration à nos camarades de l'AEA. Je vais y mettre toute mon énergie. » ■

**GBA (2S) Philippe TANNOU**  
**EMA 1981**  
**Promotion Général Fleurquin**

Le général de brigade aérienne Philippe Tannou est Chevalier de la légion d'Honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Il a participé à plusieurs opérations extérieures notamment au Tchad et en Centrafrique et a été missionné par l'Armée de l'air à plusieurs reprises notamment en Bosnie Herzégovine et au Kirghizstan.





# PV des assemblées générales de l'AEMA

## des 25 avril et 15 mai 2018

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES  
DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE L'AIR  
A.E.M.A.

Paris, le 31 mai 2018



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
LE PRÉSIDENT

### PROCÈS VERBAL

#### DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE L'AIR (AEMA)

du mardi 15 mai 2018

**Références** : Statut de l'association et PV de l'assemblée extraordinaire du 25 avril 2018.

**Pièces jointes** : 2 annexes

Conformément au statut et au CR de références, la deuxième assemblée générale extraordinaire de l'AEMA s'est tenue à Paris, au siège de l'association, le mardi 15 mai 2018 à 14h00, sous la présidence du Général (2S) Philippe AUBIGNAT.

Membres de l'association présents : annexe I

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de référence : annexe II

Cette deuxième AG extraordinaire avait pour but de présenter à nouveau les motifs conduisant à la dissolution de l'AEMA et de voter les résolutions attendues (quorum non atteint lors de la première AG).

L'ordre du jour, les motifs conduisant à la proposition de dissolution de l'association et les résolutions ont été identiques à ceux présentés lors de l'assemblée extraordinaire de référence et en pièce jointe.

Conformément au statut, l'assemblée a pu valablement délibérer.

#### **Les résolutions de l'AG extraordinaire du 15 mai 2018 :**

##### **Résolution n° 1 - Dissolution de l'Association :**

L'Assemblée, après avoir entendu les motifs qui justifient la volonté de dissoudre l'Association, décide la dissolution de l'Association à compter du 31 décembre 2018 minuit et l'ouverture, à partir de cette date, de la phase de liquidation des biens de l'Association jusqu'au 31 mars 2019.

Votée à l'unanimité des présents

##### **Résolution n° 2 - Attribution des biens de l'Association :**

Après avoir entendu l'inventaire des biens de l'Association, l'Assemblée décide que la totalité des biens restants est reversée à l'Association des Anciens Élèves de l'École de l'Air (AEA).

Votée à l'unanimité des présents

**Résolution n° 3 - Désignation et pouvoir des liquidateurs :**

Il est désigné comme liquidateurs les COL (R) Thérèse MOINET et COL (R) Jean-Michel BERGER, qui déclarent accepter les fonctions de liquidateur. Ils seront accompagnés de deux assesseurs (LCL (er) Bernard BIZEAU et un volontaire parmi les membres de l'Assemblée).

Le COL (H) Richard LAZAROWICZ se porte volontaire pour être le 2<sup>ème</sup> assesseur.

L'Assemblée donne aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus afin de mener à bien la liquidation :

- exercer toutes poursuites tant en demande qu'en défense ;
- représenter l'Association dans toutes les opérations de liquidation ;
- et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien la liquidation.

**Votée à l'unanimité des présents**

**Résolution n° 4 - Mise en œuvre des résolutions votées :**

Les résolutions votées seront mises en œuvre après confirmation au 1<sup>er</sup> juin par l'AEA, des principes votés en AG 2017 et ceux retenus en réunion de travail (Présidents AEA et AEMA) le 21 février 2018.

**Votée à l'unanimité des présents**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h00.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Secrétaire Général de l'AEMA  
PI. Le Colonel (R) Thérèse MOINET

Président de l'AEMA  
Le GBA (2S) Philippe AUBIGNAT

**ANNEXE I : Présents à l'AG Extraordinaire de l'AEMA du 15 mai 2018.**

Cette liste, qui prend une place trop importante dans cette revue, est disponible si besoin, au secrétariat de l'AEMA.



## ANNEXE II : PV de l'AG Extraordinaire de l'AEMA du 25 avril 2018

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES  
DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE L'AIR  
A.E.M.A.

Paris, le 10 mai 2018



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
LE PRÉSIDENT

### PROCÈS VERBAL

#### DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE L'AIR (AEMA)

**du mercredi 25 avril 2018**

**Référence** : statut de l'association

**Pièces jointes** : 2 annexes

L'assemblée générale extraordinaire de l'AEMA s'est tenue à Paris, sur le site de l'École militaire, le mercredi 25 avril 2018 à 13h30, sous la présidence du Général (2S) Philippe AUBIGNAT.

Membres de l'association présents et représentés : annexe I

Ordre du jour et résolutions : annexe II

Cette AG extraordinaire avait pour but de présenter les motifs conduisant à la dissolution de l'AEMA et de voter les résolutions attenantes.

De nombreuses réunions ont eu lieu depuis trois ans en interne et avec l'Association des Anciens Élèves de l'École de l'Air (AEA) pour construire ce futur. Des pas ont été faits de part et d'autre. Il s'agit maintenant de franchir une nouvelle étape, de dépasser regrets et éventuelles amertumes et d'organiser au mieux un vivre ensemble, qui passe par la dissolution de l'AEMA et par une adhésion en nombre à l'AEA.

Après avoir remercié les membres présents à cette assemblée, le Président déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire.

Les secrétaires généraux par intérim signalent que le quorum n'étant pas atteint (la moitié des membres plus 1, soit 501 membres), les votes ne peuvent avoir lieu. Le Président en prend acte et en accord avec les membres présents, déroule l'ordre du jour.

#### **1- Présentation des motifs conduisant à la dissolution de l'association et principes d'intégration des AEMA retenus par l'AEA**

##### **1.1- Présentation des motifs conduisant à la dissolution de l'association**

**1<sup>er</sup> constat** : une population EMA et AEMA vieillissante :

La communauté EMA représente 5 350 officiers et les adhérents à l'AEMA représentent 18,6% de cette communauté soit 1 000 au 25 avril. La moitié de la population des adhérents à plus de 70 ans ; les départs «naturels» progressent très vite (30 à 40 par an) et la création de l'École unique en 2015 entraîne un tarissement du renouvellement des membres (les jeunes officiers issus du recrutement interne adhèrent de fait à l'AEA). La participation à la vie associative est extrêmement réduite et l'aide aux adhérents est des plus sommaires, faute de membres actifs ou retraités pour s'en occuper.



Depuis plusieurs années les AG ne rassemblent plus qu'une quinzaine de membres et cette assemblée extraordinaire, pourtant essentielle pour l'association, ne rassemble que 20 membres dont les trois quarts sont des membres du conseil d'administration : c'est un constat, les adhérents ne participent plus de manière directe à la vie de l'association.

**2<sup>ème</sup> constat :** le fonctionnement de l'association : l'armée de l'air n'est plus en mesure de détacher un secrétaire au secrétariat commun AEA/AEMA et la fonction de Secrétaire général reposait uniquement sur Bertrand MICHAUX. Sa situation de santé s'étant dégradée à partir du printemps 2017, l'association a fait appel à volontariat pour reprendre cette fonction par intérim. Deux membres de l'association, Thérèse MOINET et Jean-Michel BERGER, malgré leur engagement dans d'autres activités, ont répondu favorablement à cet appel. Le Président et tous les membres présents les remercient. Ils acceptent de prendre en charge les fonctions jusqu'à la fin du mois de mars 2019.

La bonne entente avec le Délégué général de l'AEA et leur secrétaire (bénévole depuis plusieurs années aujourd'hui recrutée à mi-temps par l'AEA) permet de gérer le quotidien.

**3<sup>ème</sup> constat :** l'entraide, raison d'être de notre association :

Si le montant de la solidarité s'élève à 1 700 euros en 2017, (décès d'un membre en activité de service avec la présence d'un enfant), cette aide est financière et ponctuelle. Elle est très insuffisante au regard de la population AEMA. Il n'y a plus suffisamment de volontaires pour assurer une aide morale, administrative, juridique et pas suffisamment de moyens financiers sur le long terme.

**1.2- Principes d'intégration des AEMA retenus par l'AEA lors de leur AG 2016 et par la réunion de travail entre Présidents (et quelques membres des conseils d'administration) qui s'est déroulée le 21 février 2018. L'ensemble de ces principes ne vaut que si la dissolution de l'AEMA est actée.**

#### **L'intégration des membres de l'AEMA :**

La rejointe de l'AEA par les adhérents de l'AEMA s'effectuera en tant que « membres associés » avec les mêmes avantages (solidarité/entraide ; aide à une deuxième carrière..) et les mêmes obligations (cotisations : cf. ppt joint en en annexe II) que les membres de l'AEA.

#### **La gouvernance :**

A l'exception du poste de la présidence de l'AEA, les membres associés EMA pourront rejoindre le conseil d'administration et occuper tous les postes du conseil. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à titre transitoire, si la dissolution de l'AEMA est décidée, le principe d'une participation à titre consultatif jusqu'aux prochaines élections en septembre 2019 de membres du conseil de l'AEMA est envisagée.

#### **Les cotisations :**

Les cotisations actuelles des membres de l'AEMA est de 40 euros (y compris l'Alpha) pour les officiers supérieurs ; de 30 euros pour les officiers subalternes. Les cotisations augmenteront de manière progressive sur 3 à 5 ans (Cf. ppt joint en annexe II).

Les anciens de l'École Militaire de l'air non membres de l'AEMA pourront adhérer à l'AEA comme membres associés également, au même titre que tous les membres associés actuels (lettre simple à adresser au Président de l'AEA).

L'abonnement au Piège est dissocié de la cotisation (20 euros + 49 euros).

#### **L'entraide et l'AEA :**

L'AEA alloue chaque année 81 000 € pour la solidarité (l'entraide offerte également aux membres qui ne sont plus en activité, aux enfants mais aussi aux veuves lorsque de besoin).

Un des Vices Présidents assure avec une équipe une aide morale, administrative, juridique, financière (secours ; prêt d'honneur ; soutien aux études principalement aux orphelins des ayants droit ; allocation de rentrée scolaire ; bourses ; aides aux séjours linguistiques, voyages d'études... récompenses à des orphelins d'ayant droit sur certains critères – étrennes ; prix ; aides aux vacances ; mariage...) et l'accompagnement pour une deuxième carrière.

Les anciens membres de l'AEMA, « Membres Associés » (MA) auront les mêmes avantages que les membres de l'AEA.



### **Les comités régionaux :**

Les comités régionaux de l'AEMA seront dissous au même titre que l'AEMA. Un groupe de travail AEA /AEMA se consacrera dès le mois de juin 2018 à l'étude de la mise en place de comités mixtes. Ils seraient pilotés soit par un MA/EMA soit par un EA. Aujourd'hui, un comité est d'ores et déjà mixte, d'autres sont actifs de part ou d'autre.

### **La revue Alpha :**

Il est prévu deux dernières revues à paraître : « 172 » en juillet/août 2018 qui informera les membres de l'association des décisions prises lors de l'AG extraordinaire (dont la chronologie du processus de « bascule ») et de l'AG ordinaire. La dernière « 173 » en décembre 2018 retracera les principaux événements marquants de l'association au cours de son existence. Le Piège, revue de l'AEA, pourra intégrer une partie spécifique à la vie des EMA. Des propositions seront faites en ce sens par le rédacteur en chef de l'Alpha qui rejoindra le comité de rédaction de l'AEA pendant une année.

### **L'annuaire :**

Le conseil d'administration du 10 avril 2018 a décidé d'élaborer un dernier annuaire, avec une mise à jour des données au 31 décembre 2018. Il sera diffusé courant premier trimestre 2019.

L'annuaire EMA sera ensuite intégré à celui de l'AEA qui paraîtra fin 2020.

### **Le patrimoine :**

Depuis le transfert de l'association de Balard à Boulogne, l'association est hébergée gratuitement au sein de la Maison des aviateurs. L'AEMA participe en revanche aux charges communes de fonctionnement à hauteur de 6 500 à 7 000 euros par an.

Le patrimoine de l'association est constitué du compte courant et du Livret A. Il s'élève à 155 424 € au 31 décembre 2017 et sera transféré à l'AEA.

### **La bascule des adhérents :**

La « bascule » des membres vers l'AEA s'effectuera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'application d'une procédure de silence, jusqu'au 28 février 2019. Si un membre de l'AEMA souhaite ne pas rejoindre l'AEA il devra le préciser par simple courrier (ou mail) adressé au Président de l'AEA. Le prélèvement automatique 2019, déjà effectué aujourd'hui par l'AEA, sera effectué début avril 2019 selon la grille tarifaire indiquée en annexe. Le détail de ce transfert sera adressé par lettre individuelle à chaque adhérent, par email et par le biais de l'Alpha n° 172.

### **Le site internet de l'AEMA :**

Pour mémoire : le conseil d'administration du 10 avril a décidé la clôture au 1<sup>er</sup> juin du site internet de l'association « www.aema.asso.fr » (site difficilement modifiable, non actualisé avec un coût de maintenance élevé : 1 300 euros par trimestre).

Les modalités d'inscription au site de l'AEA seront précisées par le biais d'une lettre individuelle à chaque adhérent, par email et l'alpha n° 172.

## **2- Les résolutions de l'AG extraordinaire du 25 Avril :**

**☞ Le quorum n'étant pas atteint, il est uniquement fait lecture des résolutions. Celles-ci seront soumises au vote le 15 mai prochain.**

### **Résolution n° 1 - Dissolution de l'Association :**

L'Assemblée, après avoir entendu les motifs qui justifient la volonté de dissoudre l'Association, décide la dissolution de l'Association à compter du 31 décembre 2018 minuit et l'ouverture, à partir de cette date, de la phase de liquidation des biens de l'Association jusqu'au 31 mars 2019.



### Résolution n° 2 - Attribution des biens de l'Association :

Après avoir entendu l'inventaire des biens de l'Association, l'Assemblée décide que la totalité des biens restants est reversée à l'Association des Anciens Élèves de l'École de l'Air (AEA).

### Résolution n° 3 - Désignation et pouvoir des liquidateurs :

Il est désigné comme liquidateurs les COL (R) Thérèse MOINET et COL (R) Jean-Michel BERGER, qui déclarent accepter les fonctions de liquidateur. Ils seront accompagnés de deux assesseurs (LCL (er) Bernard BIZEAU et un volontaire parmi les membres de l'Assemblée).

Le COL (R) LAZAROWICZ se porte volontaire pour être le 2<sup>ème</sup> assesseur.

L'Assemblée donne aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus afin de mener à bien la liquidation :

- exercer toutes poursuites tant en demande qu'en défense ;
- représenter l'Association dans toutes les opérations de liquidation ;
- et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien la liquidation.

### Résolution n° 4 - Mise en œuvre des résolutions votées :

Les résolutions votées seront mises en œuvre après confirmation au 1<sup>er</sup> juin par l'AEA, des principes votés en AG 2017 et ceux retenus en réunion de travail (Présidents AEA et AEMA) le 21 février 2018.

En conclusion :

Si les populations de nos associations sont vieillissantes avec un besoin renforcé de solidarité et d'entraide, les plus jeunes se posent des questions sur leur devenir et sur les possibilités d'une éventuelle deuxième carrière : deux formes d'aide qui sont la force de l'AEA aujourd'hui.

Pour éviter la lente disparition de l'AEMA et celle de la mémoire des hommes et des femmes issus de l'École Militaire de l'Air, l'association doit réussir son « fusionnement » avec l'AEA et les membres y adhérer en nombre.

La prochaine AG extraordinaire aura lieu le 15 mai au siège de l'association : l'ordre du jour sera identique à celui de l'AG extraordinaire du 25 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h45 après avoir remercié les participants.

Le GBA (2S) Philippe AUBIGNAT  
Président de l'AEMA

#### ANNEXE I : Présents et Représentés à l'AG Extraordinaire de l'AEMA du 25 avril 2018

Compte-tenu de la place prise sur notre revue par ces listes, elles sont disponibles si besoin au secrétariat de l'AEMA.

#### ANNEXE II : Présentation PPT de l'AG Extraordinaire de l'AEMA du 25 avril 2018

La place prise par cette présentation, (simple support pédagogique) dans notre revue, ne permet pas de vous la présenter dans de bonnes conditions. La copie de cette présentation est, si besoin, disponible sur demande au secrétariat de l'AEMA.



## Le comité Bretagne se retrouve sur la côte du Nord-Finistère pour son AG le 14 juin 2018



**C'est dans le charmant village de Meneham sur la commune de Kerlouan dans le Nord-Finistère que le comité Bretagne a tenu son assemblée générale le 14 juin.**

Si l'arrivée sous un léger crachin nous a « inutilement » inquiétés pour le reste de la journée, les sourires et même les rires n'ont pas tardé dans l'auberge, lieu de rassemblement. Après un café et quelques viennoiseries, le président, Pierre Baudic (COL EMA 79), a accueilli des représentants des promotions 53 à 87. Il a ensuite effectué une présentation des deux assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se sont tenues récemment à Paris.

Développant plus spécifiquement l'inévitable évolution pour notre association, il a permis à chacun de bien comprendre les enjeux du regroupement « AEA/AEMA ». Le lieutenant-colonel Philippe Barrou (EMA 84), commandant le site de Loperhet, a ensuite en quelques diapositives présenté l'évolution de l'Armée de l'air, ses missions ainsi que les restructurations et les projets des prochaines années.

Cette assemblée générale s'est terminée par le chant des EMA, nous plongeant tous des années en arrière.

Grâce à ce chant, le ciel s'est dégagé pour nous permettre de prendre l'apéritif à l'extérieur sous le soleil ! Puis de partager un agréable repas dans l'auberge.

Accompagné d'une guide nous avons découvert l'histoire de ce hameau au bord de la côte des Légendes qui fut successivement un lieu de vie de militaires, de douaniers puis de paysans-pêcheurs-goémoniers. Il est peu à peu déserté à partir des années 1950. En 1989 la commune de Kerlouan lance une procédure d'acquisition du village puis au début des années 2000, un projet de rénovation est engagé. Aujourd'hui les 14 maisons restaurées à l'identique abritent un gîte d'étape, une auberge, des ateliers d'artisans et des espaces muséographiques retraçant la vie quotidienne des habitants entre terre et mer. La visite se termine tout comme notre journée de retrouvailles. Même s'il est déjà temps de repartir, certains ayant plus de trois heures de route pour rentrer, beaucoup pensent déjà à une prochaine journée. ■

Jean Yves Dufil (EMA 83)



## Sortie AEMA Rhône-Alpes le vendredi 30 mars 2018

**A** fin de rattraper la sortie ratée du 22 novembre 2017, c'est avec beaucoup de plaisir et d'entrain que nous avons déjeuné ensemble une fois de plus, au restaurant La Terrasse de Saint-Clair à Caluire.



Malgré un effectif un peu réduit - vendredi Saint veille de Pâques c'était prévisible, mais on ne peut pas contenter tout le monde... - parmi lequel nous avons fait la connaissance de deux camarades de la promotion 1990, Sylvie et Claire, cette visite de l'usine des eaux de Caluire s'est révélée tout à fait passionnante grâce en particulier à l'enthousiasme et l'expertise de notre guide, monsieur Bourbon, membre de l'association « Eau à Lyon ».



Après un court diaporama sur l'histoire du captage et de la distribution de l'eau à Lyon et dans les environs, nous avons vu une belle maquette de l'usine telle qu'elle existait lors de son fonctionnement au XIX<sup>e</sup> siècle et avant l'arrivée de l'électricité.

Avec ses 20 mètres de haut et ses 13 mètres de large, la pompe de Cornouailles est une machine à vapeur très imposante. Dernière pompe à vapeur ayant alimenté en eau la ville de Lyon, elle est aujourd'hui classée monument historique. C'est un rare vestige industriel du XIX<sup>e</sup> siècle, sans oublier la galerie et les bassins filtrant l'eau du Rhône, qui l'alimentaient. ■



Le balancier de la pompe de Cornouailles pèse 35 tonnes



Un petit musée présente les matériels et techniques utilisés pour la gestion de l'eau



Lcl Bruno Sibille (promo 79)  
et LCL Daniel Agulian (promo 77)

# La vie des A.R.

## Nos peines

### **Lieutenant-colonel DEBARD Noël.**

Né le 13 février 1930 au Rove (13), Noël Debard appartenait à la promotion 1954 « Capitaine Jean Maridor ». Il était chevalier de la légion d'Honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 3 juillet 2017.

### **Colonel MARCESSE Lucien.**

Né le 8 avril 1932 à Florac (48), Lucien Marcesse appartenait à la promotion 1964 « Capitaine Maurice Amarger ». Il était officier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 28 septembre 2017.

### **Général de brigade aérienne COLLIGNON Robert**

Né le 3 mars 1922 à Lérrouville (55), Robert Collignon appartenait à la promotion 1946 « Commandant Raoul Ménard ». Il était chevalier de la légion d'Honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 18 novembre 2017.

### **Colonel GUIGONIS Ernest.**

Né le 2 octobre 1928 à Menton (06), Ernest Guigonis appartenait à la promotion 1955 « Colonel Albert Chambonnet ». Il était chevalier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 21 décembre 2017.

### **Commandant FILLON Michel.**

Né le 8 décembre 1931 à Rivière sur Tarn (12), Michel Fillon appartenait à la promotion 1956 « Capitaine Charles Nungesser ». Il était chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 25 janvier 2018.

### **Lieutenant-colonel IBOS Clément.**

Né le 7 mai 1930 à Villeurbanne (69), Clément Ibos appartenait à la promotion 1953 « Général Georges Pelletier d'Oisy ». Il était chevalier de la légion d'Honneur et officier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 26 avril 2018.

### **Lieutenant-colonel BLANCHE Gilbert.**

Né le 19 juin 1945 Grenoble (38), Gilbert Blanche appartenait à la promotion 1970 « Commandant Christian Martell ». Il était chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 29 avril 2018.

### **Général de brigade aérienne RULLIER Raymond**

Né le 22 avril 1929 à Saint-Clémentin (79), Raymond Rullier appartenait à la promotion 1952 « Commandant Jean Mahé ». Il était officier de la légion d'Honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 20 mai 2018.

### **Général de brigade aérienne GILBERT Bernard**

Né le 28 avril 1928 à Condé sur Noireau (14), Bernard Gilbert appartenait à la promotion 1952 « Commandant Jean Mahé ». Il était officier de la légion d'Honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 25 mai 2018.



### **Général de brigade aérienne DREUX François, ancien Président de l'AEMA**

Né le 30 octobre 1930 à Boulogne-Billancourt (92), François Dreux appartenait à la promotion 1955 « Colonel Albert Chambonnet ». Il était officier de la légion d'Honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique.

Il est décédé le 25 mai 2018.

### **Colonel MAROUARD Francis.**

Né le 18 juin 1924 à Pont-Audemer (27), Francis Marouard appartenait à la promotion 1949 « Capitaine Adrien Astier ». Il était officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 3 juin 2018.

### **Lieutenant-colonel TALLON Pierre.**

Né le 15 février 1928 à Versailles (78), Pierre Tallon appartenait à la promotion 1952 « Commandant Jean Mahé ». Il était commandeur de la légion d'Honneur. Il est décédé le 21 juin 2018.

### **Général de brigade aérienne NOEUF COUR Yvan.**

Né le 17 mars 1930 à Floing (08), Yvan Noeufcour appartenait à la promotion 1953 « Général Georges Pelletier d'Oisy ». Il était chevalier de la légion d'Honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la Médaille de l'aéronautique. Il est décédé le 20 mai 2018.

### **Colonel MONSIGNY Gérard.**

Né le 26 février 1929 à Bohain en Vermondois (02) Gérard Monsigny appartenait à la promotion 1954 « Capitaine Jean Maridor ». Il était chevalier de la légion d'Honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 11 juillet 2018.

### **Commandant ANDRIEU Paul.**

Né le 9 novembre 1927 à Sauveterre de Rouergue (12), Paul Andrieu appartenait à la promotion 1956 « Capitaine Charles Nungesser ». Il était chevalier de l'ordre national du Mérite. Il est décédé le 18 juillet 2018.

### **Commandant GRAPIN Georges.**

Né le 23 octobre 1923 à Rully (71) Georges Grapin appartenait à la promotion 1952 « Commandant Jean Mahé ». Il était chevalier de la légion d'Honneur. Il est décédé le 21 juillet 2018.

### **Capitaine BAPST Pascal.**

Né le 20 septembre 1979 à Strasbourg (67), Pascal Bapst appartenait à la promotion 2003 « Lieutenant Henri Grimaud ». Il est décédé le 25 juillet 2018.

*Nous présentons aux familles dans la peine nos condoléances les plus émues. ■*

## **Nos joies**

Le général Dominique Le Roux, Promotion 1979 "Lieutenant Maurice Ségala", et son épouse Elisabeth, sont très heureux de nous faire part de la naissance de leur quatrième petit-enfant, Manon, au foyer de leur fils Jean-Marie le 13 juin 2018.

Le colonel Jean-Laurent Paoli – promotion 1979 "Lieutenant Maurice Ségala" et son épouse Claudie ont la joie de nous faire part de la naissance de leur quatrième petit-fils, Valentin, le 23 décembre 2017 au foyer de Marion et Nicolas leur fils aîné, ancien élève de l'Ecole des Pupilles de l'Air.

**Félicitations aux heureux parents et grands-parents et meilleurs vœux de pleine réussite en ce bas monde à Manon et Valentin. ■**

# Documents

## Synthèse de la Loi de programmation militaire du 13 juillet 2018

**L**es éléments contenus dans cette synthèse sont de nature à intéresser tous nos lecteurs. Pour plus de détails, nous les invitons à consulter l'intégralité de la loi. (NDLR)

LOI n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

### **Dispositions relatives aux statuts, carrière et pensions.**

1) La loi modifie les articles L.4139-7, L.4139-16 et L.4141-5 du code de la défense, relatifs respectivement au congé du personnel navigant, aux limites d'âge des militaires et au maintien en premier section des officiers généraux.

- Les officiers généraux atteints par la limite d'âge sont exclus du dispositif de déplacement en congé du personnel navigant sur demande.
- La limite d'âge des officiers généraux du corps des officiers de l'air est augmentée à cinquante-neuf ans, comme celle des autres officiers généraux des armées. Des mesures transitoires sont prévues afin d'atteindre progressivement cette limite d'âge.
- Les nouveaux corps de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, homologues des corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière, sont intégrés à l'article L.4139-16.

2) La loi modifie l'article L.4139-5 du code de la défense afin de rendre éligible au congé de reconversion et au congé complémentaire de reconversion, sans obligation d'avoir effectué un temps de

service de quatre ans révolus, tout militaire blessé en service ou victime d'une affection survenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal.

3) La loi étend aux militaires le bénéfice de la majoration de durée d'assurance prévue par l'article 12ter du code des pensions civiles et militaires de retraite pour avoir élevé au domicile familial un enfant de moins de vingt ans atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %.

4) La loi modifie l'article L.242-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre afin de permettre aux bénéficiaires des emplois réservés mentionnés aux articles L.241-2 à L.241-4 d'accéder :

- aux corps de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière classés en catégorie A ou de niveau équivalent ;
- aux corps de la fonction publique territoriale de catégorie A ou de niveau équivalent.

5) La loi modifie l'article 20 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique afin d'appliquer aux ouvriers de l'Etat les dispositions relatives au cumul d'activités des fonctionnaires définies par les

articles 25 septies et 25 octies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

6) La loi complète l'article L.4123-8 du code de la défense afin qu'il ne puisse être fait état dans le dossier individuel du militaire de son appartenance à une association professionnelle nationale de militaires.

7) La loi modifie l'article L.713-1 du code de la sécurité sociale afin de distinguer, au titre des bénéficiaires de la sécurité sociale, les membres majeurs de la famille et les enfants mineurs des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat et des retraités militaires et impose pour les premiers la condition qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle et qu'ils en fassent la demande, selon des modalités fixées par décret.

8) La loi ajoute également un article 713-1-1 afin de permettre au conjoint séparé de droit ou de fait, bénéficiaire des dispositions prévues supra, qui se trouve, du fait du défaut de présentation par celui-ci des justifications requises, dans l'impossibilité d'obtenir la prise en charge des frais de santé au titre du régime de sécurité sociale, pour lui-même ou pour les membres de sa famille qui sont à sa charge et qui bénéficient des mêmes dispositions, de disposer d'une action directe en paiement de ces prestations.



9) La loi modifie l'article L.46 du code électoral afin de permettre au personnel militaire en position d'activité d'accéder à un mandat de conseiller municipal dans les communes de moins de 9000 habitants et à un mandat de conseiller communautaire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant moins de 25 000 habitants.

### Dispositions relatives à la réserve.

1) La loi complète l'article L.4138-16 du code de la défense afin de permettre au militaire en position de non-activité dans le cadre d'un congé pour convenances personnelles de demander à souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle. Dans cette position, le militaire ne bénéficie pas de droits à l'avancement au titre de la réserve. En revanche, il recouvre ses droits à l'avancement en tant que militaire d'active, calculés, durant toute la durée du congé, au prorata du nombre de jours d'activités effectués dans la réserve opérationnelle. Il est prévu que les conditions d'application soient déterminées par décret en Conseil d'Etat.

2) La loi modifie l'article L.4221-6 du code de la défense afin de porter le seuil de durée annuelle d'activité de principe de trente à soixante jours; une seule exception pour répondre aux besoins des forces armées et formations rattachées permettra 150 jours d'activité.

3) La loi modifie le code du travail afin de permettre à tout salarié ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle de bénéficier d'une autorisation

d'absence plus longue de huit jours par année civile au lieu de cinq.

4) La loi complète l'article L.4143-1 du code de la défense afin de permettre la promotion d'officier ou de sous-officier de réserve en l'absence de promotion d'officier ou de sous-officier de carrière du même corps et du même grade la même année.

5) La loi modifie l'article L.4221-2 du code de la défense et précise que :

- les limites d'âge des réservistes spécialistes mentionnés à l'article L.4221-3 du code de la défense sont celles des cadres d'active augmentées de dix ans, sans pouvoir excéder soixante-douze ans;
- les limites d'âge des réservistes relevant des corps des médecins, des pharmaciens, des vétérinaires et des chirurgiens-dentistes, sont celle des cadres d'active augmentées de dix ans;
- Les limites d'âge des réservistes opérationnels autres que les praticiens ne sont pas modifiées et la limite d'âge des militaires du rang reste fixée à cinquante ans.

6) La loi modifie l'article L.4121-4 du code de la défense en remplaçant la condition générale de mise en oeuvre de la clause de réactivité – lorsque les circonstances l'exigent- par trois conditions cumulatives: lorsque les ressources militaires disponibles apparaissent insuffisantes pour répondre à des circonstances ou à des nécessités ponctuelles, imprévues et urgentes.

7) La loi complète l'article L.4251-2 du code de la défense

afin d'ajouter la prise en charge des frais de santé des militaires réservistes par le régime de sécurité sociale dont ils relèvent en dehors de leur service dans la réserve.

8) La loi modifie l'article L.4251-7 du code de la défense afin que le réserviste victime de dommages physiques ou psychiques subis pendant les périodes d'activité dans la réserve et, en cas de décès, ses ayants droit bénéficient, comme les militaires d'active, du régime de la responsabilité sans faute de l'Etat.

9) La loi complète le code du travail par un article L. 3142-94-1 afin de permettre le don de jours de congés par un salarié à un autre salarié de l'entreprise ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle pour lui permettre d'effectuer une période d'activité dans la réserve opérationnelle. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application aux agents publics civils et militaires.

l'article 3122, 8<sup>ème</sup> alinéa (demande de l'ANOPEX)

"A l'occasion de la journée d'hommage à tous les morts pour la France, une liste des militaires morts pour la France dans les douze mois précédents sera transmise par le ministère des armées à chaque commune de France pour que leur nom, leur âge et leur unité soient énoncés pendant les commémorations du 11 novembre. Le nombre et l'âge de leurs enfants seront également transmis."

*NOTA: certaines mesures seront suivies de décrets d'application, dont les projets rédigés par la direction des ressources humaines du ministère des armées seront prochainement soumis pour avis aux forces armées et formations rattachées. ■*



# Chronique aérospatiale

## 20 juin 1916, Anselme Marchal effectue le premier raid aérien longue distance pour larguer des tracts sur Berlin

Né en 1882 à Moutier en Suisse, Anselme Marchal vient d'une famille alsacienne de nationalité française, qui a refusé le joug prussien. Breveté de l'Aéro-club de France en décembre 1910, il s'entraîne en Allemagne, au bord de la mer Baltique, pour un concours d'hydravions qui doit se dérouler en août 1914. Il est alors au cœur de l'effervescence qui précède la déclaration de guerre. Le 2 août, la mobilisation générale est décrétée en France et le jeune homme tente par toutes les ruses de traverser la frontière. Une fois à Paris, il se rend au service aéronautique qui l'affecte à la MS 23 de Saint-Cyr, puis au camp retranché de Paris, qui lui commande une étude détaillée sur l'état de l'aviation allemande.

### Une mission qui lui est personnellement confiée

Mais le sous-lieutenant Marchal a un autre projet en tête : larguer des tracts au-dessus de Berlin et de Vienne pour informer les habitants que leurs dirigeants les manipulent dans le but de conduire une guerre dans leur intérêt propre. À sa demande, il est muté à la MS 49, dans les Vosges, pour préparer cette mission qui lui est directement confiée par le général Castelnau, chef d'état-major : « *Il est ordonné au sous-lieutenant Marchal de se rendre en Russie par la voie des airs en vue d'assurer la liaison entre les armées alliées* ». Au cours d'un raid aérien menant à Rovno en Russie, il devra larguer des milliers de tracts dans l'espoir de provoquer la révolte du peuple et d'infléchir la décision allemande.



1 500 km. Au cours de ce raid nocturne, il traverse toute l'Allemagne, parfois sous la pluie battante. Sa seule aide est une carte de plus de 7 mètres de long. Il passe au-dessus de Francfort, puis, une fois arrivé à Berlin, à 2h10 du matin, le pilote survole pendant 15 minutes le quartier ouvrier de la ville, à 150 mètres de hauteur. Il largue les deux tiers de sa cargaison, soit environ 5 000 tracts. Élaboré par le Service de propagande aéronautique (SPA), le message se veut pacifique : « *Nous aurions pu bombarder la ville ouverte de Berlin et tuer des femmes et des enfants, mais nous nous contenterons de faire connaître au peuple la proclamation suivante : les aviateurs français à la population berlinoise [...] vous luttez pour vos rois sanguinaires, pour vos Junkers et vos agrariens [...]. Nous luttons pour la liberté de tous les peuples, contre la tyrannie d'une caste militaire [...] Nous voulons qu'une tuerie comme celle à laquelle nous assistons devienne impossible pour toujours [...]* ». Marchal poursuit sa route mais à 100 km

de l'arrivée, subit une panne de bougies qui l'oblige à atterrir en Pologne russe, à Cholm, au lieu de Rovno où l'attendaient les Alliés. Il est fait prisonnier par une patrouille autrichienne qui le remet aux Allemands. Il subit 20 mois de capture dans différents camps, en Autriche et en Allemagne, avant d'organiser sa fuite avec Roland Garros le 17 février

1918. Échappés de la forteresse de Magdebourg grâce à des uniformes d'officier allemand, ils traversent l'Allemagne et la Hollande, jusqu'à Londres, et enfin Paris, où ils sont accueillis en héros.

### Des tracts largués au prix de la capture de Marchal

Le 20 juin 1916, vers 21h30, Marchal s'envole sans escorte depuis Malzéville près de Nancy à bord d'un Nieuport X. L'avion biplace, modifié en monoplace, est doté d'un moteur Rhône 80 HP et d'un réservoir d'essence qui peut recevoir 354 litres d'essence et plus de 88 litres d'huile afin d'assurer les 14 heures de vol de ce trajet de près de

En 1919, Marchal publie ses récits de guerre intitulés *Après mon vol au-dessus de Berlin, ma captivité, mes évasions*. Il meurt deux ans plus tard. Si sa mission a été écourtée, elle n'en constitue pas moins une réussite avec le largage des tracts sur Berlin. Ce raid de plus de 1 400 km constitue aussi un record de distance ainsi qu'un véritable exploit physique, militaire et sportif.

Adjudant Fanny Boyer, rédactrice au CERPA

Sous la direction de Marie-Catherine Villatoux, docteur et agrégée en histoire, enseignant-chercheur au CReA

Centre Études Réserves et Partenariats de l'Armée de l'air – Section rédaction

1 place Joffre 75700 Paris SP 07 – Tél : 01 44 42 80 55

cesa@armeedelair.com



# Informations

## EETAA 722 : remise des prix 2018



**L**es meilleurs élèves techniciens de la promotion 149 «Sergent Henri Lauze» de l'école d'enseignement technique de l'Armée de l'air (EETAA) 722 se sont vu décerner un prix jeudi 26 juillet 2018 lors d'une cérémonie dans les arènes de Saintes, présidée par le général Gilles Modéré, inspecteur de l'Armée de l'air.

L'EETAA 722 perpétue les traditions: la fin de la formation y est marquée par une cérémonie et



une remise de prix aux plus méritants dans un site prestigieux. Les familles des élèves étaient ainsi conviées dans les arènes de Saintes, mises à disposition pour l'occasion par la municipalité. Face aux 201 élèves techniciens de la promotion 149 «Sergent Henri Lauze», les généreux donateurs ont remis personnellement leurs cadeaux. Lors de cette cérémonie, 51 prix ont été décernés aux élèves techniciens sur la base de leurs résultats scolaires, militaires et de leur comportement. La distribution s'est achevée avec celle des cinq prix d'honneur: les prix du colonel commandant l'EETAA, du directeur des ressources humaines de l'Armée de

l'air, du chef d'état-major de l'Armée de l'air, de la ministre des Armées et du président de la République.

Des temps forts en émotion ont marqué cet événement, en particulier le survol de l'amphithéâtre par deux Mirage 2000D de l'escadron de chasse 3/3 «Ardenne» de la base aérienne 133 de Nancy. Un autre moment solennel a marqué cette cérémonie: l'échange de la garde au drapeau entre les deux promotions d'élèves. La veille, lors d'une cérémonie, le colonel Hervé Lardy, commandant de l'EETAA 722, a officiellement confié le fanion de la promotion 149 au colonel Benoît Garcia, président de l'association des anciens élèves de l'EETAA 722.

Après une année scolaire dense, menée au pas cadencé, les 187 nouveaux bacheliers poursuivront leur formation dans les écoles de spécialisation tandis que les quatorze titulaires du CAP rejoindront leur base d'affectation. Leurs camarades de 1<sup>ère</sup> année reprendront quant à eux le chemin de l'EETAA 722 à la rentrée pour y achever leur scolarité ■



## Transfert de traditions sur la base aérienne 113 de Saint-Dizier



**L**a journée du mardi 17 juillet 2018 a été marquée par un événement important pour la base aérienne (BA) 113 de Saint-Dizier: le transfert au sein de l'escadron de chasse 5/4 des deux dernières escadrilles N124 « Tête de Sioux » et SPA 96 « Gaulois » de l'escadron de chasse 2/4 « La Fayette » de la base aérienne 125 d'Istres.

Créée en 1916, l'escadrille N124 est l'escadrille de chasse dans laquelle les pilotes de nationalité

américaine engagés comme volontaires au service de la France ont été affectés. Forte de ses traditions, les « Sioux » totalisent 62 victoires aériennes, dont 36 homologuées. L'escadrille SPA 96 « Gaulois », elle aussi centenaire, s'est plus particulièrement illustrée en Afrique du Nord et à Madagascar. Elle compte 17 victoires aériennes homologuées.

Présidée par le général Bernard Schuler, commandant les forces aériennes stratégiques, et en présence du colonel Bruno Paupy, commandant

la BA 113 « Antoine de Saint-Exupéry », la cérémonie fut également l'occasion de décorer trois aviateurs de la Croix de la valeur militaire ou de la Médaille de la protection militaire du territoire.

Le lieutenant-colonel Jean Leymarie, commandant de l'escadron de chasse 5/4, s'est vu confier les fanions des deux escadrilles, avant que Rafale et Mirage ne survolent symboliquement les troupes. ■

Sources : Armée de l'air  
Droits : Armée de l'air





## Décès du compagnon de la Libération Claude Raoul-Duval, ancien pilote du groupe de chasse Alsace

Posté dans Forces aériennes, Histoire militaire par Laurent Lagneau Le 12-05-2018

**A**ncien du groupe de chasse Alsace, Claude Raoul-Duval était le dernier représentant des pilotes des Forces aériennes françaises libres (FAFL) parmi les Compagnons de la Libération encore en vie. Il vient malheureusement de s'éteindre à Saint-Mandé, à l'âge de 98 ans.



Claude Raoul-Duval voit le jour à Paris, le 22 octobre 1919, au sein d'une famille d'entrepreneurs (son père est négociant en import-export). Après avoir obtenu son Baccalauréat, il est admis à l'École de l'air en 1939.

Sous-lieutenant au moment de la campagne de France (mai-juin 1940), Claude Raoul-Duval ne peut se résoudre à la défaite. Il tente alors de rejoindre l'Afrique du Nord avec l'espoir de continuer le combat. Mais, à Bordeaux, il ne peut prendre place à bord du paquebot Massilia qui, le 21 juin, embarquera finalement une vingtaine de parlementaires à destination de Casablanca.

Aussi, le jeune pilote décide de changer ses plans et de se rendre en Angleterre, qu'il gagnera à bord du Nettie, un bateau néerlandais qui rallie Falmouth.

Une fois à Londres, il s'engage immédiatement dans les Forces aériennes françaises libres (FAFL).

Après un entraînement qui durera un an dans les écoles de la Royal Air Force (RAF), le sous-lieutenant Raoul-Duval est affecté au groupe de chasse Alsace, qui vient d'être formé au Liban. C'est ainsi qu'il prend part aux opérations en Libye, en effectuant 50 missions de guerre à bord d'un Morane-Saulnier MS.406, puis d'un

Hawker Hurricane.

En janvier 1943, le groupe Alsace, sous le nom de Squadron 341, prend ses quartiers en Écosse à Turnhouse, où ses pilotes s'entraînent avec des Spitfire. Puis, sous les ordres du commandant René Mouchotte, il s'installe à Biggin Hill, au sud de Londres.

Seulement, Claude Raoul-Duval n'aura pas l'occasion de bien connaître le commandant Mouchotte. Le 17 avril 1943, il est abattu au-dessus du Havre lors d'un combat aérien. Malgré ses blessures aux jambes, causées par des éclats d'obus, il parvient à sauter en parachute. Tombé dans un arbre, il évite d'être capturé par les Allemands [ce qui inspirera, en 1949, une séquence du film « Le Grand cirque » ]. ■

## A400M : quatrième rencontre franco-britannique

La quatrième rencontre bilatérale entre la France et le Royaume-Uni concernant l'A400M a eu lieu ce mercredi 4 juillet 2018 sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy.

Cette rencontre avait pour objectif de partager le retour d'expérience respectif de la mise en service de l'A400M ainsi que de définir et mettre en œuvre des voies de partage et de coopération dans le domaine de l'entraînement, de l'emploi et de la maintenance.

Elle a été coprésidée par le général Laurent Marbœuf, commandant la brigade aérienne d'appui et de projection de l'Armée de l'air, et le général Dom Stamp, commandant l'Air Mobility de la Royal Air Force. ■



Le général Marbœuf et le patron du Air Mobility Command de la RAF, devant un A400M.



## Exercice CCA entre le commando parachutiste de l'air n° 20 et ses alliés britanniques

**V**endredi 29 juin, les membres du commando parachutiste de l'air (CPA) n°20 se sont entraînés au combat-tir appuyé. Deux hélicoptères Wildcat de nos alliés britanniques du 661 squadron, 1 regiment Army air corps étaient présents jusqu'à

la mi-juillet 2018 sur la base aérienne d'Ämari, en Estonie.

Mobilisés depuis la mi-avril 2018 dans l'opération *Enhanced Air Policing*, les hommes du CPA 20 se sont fait déposer par les équipages d'hélicoptères de combat Wildcat du 661 squadron de l'Army air corps britannique sur la zone d'entraînement, où une réunion d'insurgés avait été géolocalisée grâce aux opérations d'intelligence, surveillance, reconnaissance, menées en amont.

Les deux unités alliées ont effectué plusieurs missions d'appui feu rapproché hélicoptère, *close combat attack* (CCA) en termes techniques, et plusieurs manœuvres d'aérotransport de

troupes en zone semi-permissive. L'opération est délicate, en raison notamment de la complexité des posés tactiques d'hélicoptères, qui ont pour objectif de surprendre l'ennemi. Le but étant de le neutraliser rapidement et efficacement.

Une fois l'habitation reconnue et l'individu intercepté, les membres du CPA 20 qualifiés au sauvetage au combat lui ont apporté les premiers soins avant de réaliser une évacuation sanitaire par Wildcat.

Pendant près de deux heures, les unités française et britannique ont partagé leurs savoir-faire à travers l'emploi de procédures d'appui aux troupes au sol et de guidage d'aéronef. L'occasion, pour les deux unités, de parfaire leur interopérabilité. ■



## Cérémonie de retrait du service opérationnel du Mirage 2000N

**J**udi 21 juin 2018 a eu lieu la cérémonie de retrait du service opérationnel du Mirage 2000N sur la base aérienne 125 d'Istres.

Cette cérémonie militaire, présidée par le général Olivier Taprest, major général de l'Armée de l'air,

exposition statique d'avions de l'Armée de l'air et d'avions anciens.

Le retrait du service du Mirage 2000N après 30 ans dans les Forces incarne le passage au « tout Rafale » de l'aviation de combat et donc de la composante aéroportée de la dissuasion. Inscrite dans la Loi de programmation militaire, cette modernisation des moyens de l'Armée de l'air permet de faire face à l'évolution de nos menaces et conforte la dissuasion en tant que « socle de la défense de la France » (Florence Parly, ministre des Armées). ■



marquait le retrait du service opérationnel du Mirage 2000N à l'été, évènement majeur qui s'inscrit dans le processus de modernisation des matériels de l'Armée de l'air en 2018. Elle a été suivie de démonstrations aériennes et d'une





## Face à la pression de Pékin, Taïwan envisage d'augmenter ses dépenses militaires de 5,6 %

Posté dans Asie-Pacifique  
par Laurent Lagneau le 07-08-2018

Depuis maintenant plusieurs mois, la République populaire de Chine accentue sa pression sur Taïwan, qu'elle considère comme étant une province rebelle. Cette attitude peut s'expliquer en partie par celle, plus conciliante que par le passé, que témoigne l'administration américaine à l'égard de Taïpeh.

Le 12 juin, et alors que les regards étaient tous tournés vers le sommet entre le nord-coréen Kim



Jong-Un et le président Trump, les États-Unis inauguraient les nouveaux locaux de l'Institut américain de Taïwan, qui a quasiment le statut d'une ambassade à Taïpeh. Du moins l'aura-t-il davantage quand des soldats de l'US Marine Corps y seront affectés, comme l'a demandé le département d'État, au risque de provoquer une indignation chinoise.

Reste que, sur le front diplomatique, Pékin s'attache à isoler Taïpeh en lui arrachant ses alliés. Récemment, n'ayant pu que céder aux sirènes chinoises, le Burkina Faso a rompu ses relations diplomatiques avec Taïwan. Les promesses d'investissement faites par Pékin, notamment dans le secteur minier burkinabè, auraient fait pencher la balance. La République dominicaine et São Tomé-et-Principe firent auparavant le même choix. Désormais, l'ex-Formose ne peut plus compter que sur seulement 18 pays alliés dans le monde. ■

## Bientôt une base aérienne de l'Otan en Albanie ?

Posté dans Otan par Laurent Lagneau le 07-08-2018

Membre de l'Otan depuis 2009, l'Albanie aurait souhaité voir s'établir sur son territoire une base américaine. En tout cas, la ministre albanaise de la Défense, Olta Xhaka, fit une telle demande lors d'un déplacement à Washington, le 18 avril dernier.

« Je pense qu'il faut envoyer un message fort : que les

Balkans occidentaux sont une région orientée vers l'Ouest, et que nous partageons et devons protéger les mêmes principes et valeurs », plaida M<sup>me</sup> Xhaka, dont le pays consacre seulement 1,10 % de son PIB à ses dépenses militaires (soit 145 millions de dollars, selon les derniers chiffres de l'Otan).

« Nous pensons qu'il est temps que les États-Unis établissent une présence en Albanie », avait ensuite enchaîné la responsable albanaise, évoquant une « base navale sur l'Adriatique, que ce soit de façon bilatérale ou dans le cadre de l'Otan. » ■

## Armée de champions : de l'or pour les aviateurs à la coupe du monde de parachutisme

**L**a coupe du monde de PA/V (précision d'atterrissage/voltige) de Peiting en Allemagne s'est déroulée du 9 au 15 juillet 2018.

Les aviateurs français s'y sont

particulièrement distingués en remportant deux médailles d'or.

L'équipe de France masculine, à laquelle le sergent-chef Thomas appartient, a remporté l'or en s'imposant lors de la 3<sup>ème</sup> manche de la coupe du monde.

Chez les femmes, l'adjudant Déborah a décroché la médaille d'or. Les deux aviateurs se sont améliorés en parachutisme, plus précisément en précision d'atterrissage et voltige. ■

## NON... Tu n'es pas le seul...

*Debout derrière la fenêtre, je contemplais avec mélancolie l'obscur rideau de pluie tombant obstinément depuis des heures d'un ciel plus bouché qu'un militant d'extrême gauche, ou droite selon préférences. Je me trouvais dans un gîte d'étape presque désert, et j'étais censé en ce moment même randonner allègrement sur les sentes de quelque massif cantalien. Je me pris à songer. « Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe » (La Fontaine- Le lièvre et les grenouilles). La frustration morose de la situation décrite ci-dessus m'incita à réfléchir à tous les petits désagréments que nous ménage notre existence quotidienne, maladresses, oublis, malchances, contrariétés, distractions, ironie des hasards, méchanceté incroyable des objets inertes, bref tous ces menus tracas qui viennent nous agacer, voire nous humilier inopinément. Par exemple la rangée de camions sur l'autoroute qui masque le panneau indiquant la sortie que nous devons prendre absolument. Ou ces tables de terrasse ou de restaurant systématiquement bancales lorsqu'on s'y installe... Et le pire, c'est que l'on se croit généralement seul à les subir. En témoigne l'exclamation si souvent entendue : « Il n'y a qu'à moi que ça arrive, ce genre de truc ! »*

*Eh bien, pas du tout ! Ami lecteur, cher camarade, cher futur ex-ancien de l'ex-AEMA, sois rassuré, tu n'es pas le seul ! Et je pense que le fait de recenser quelques-uns de ces coups d'épingle de la vie devrait suffire à te rassurer et te sentir membre confraternel de la communauté des scoumounés occasionnels.*

*Ainsi, te prendre la manche de ta veste dans la poignée de la porte du salon, où tu arrives en portant un plateau avec six coupes de champagne posées dessus est sans doute un moment grandiose, bien que moins fréquent que les situations qui suivent. Entre donc avec moi dans le vaste champ clos des tracas universels, dont tu as subi tel ou tel, mais... tu n'es pas le seul.*

- fermeture-éclair qui s'est ouverte par le bas pour rejoindre la tirette coincée au milieu.
- soucoupe en porcelaine de Saxe du service de la tante Philomène, qui reste collée un instant à la tasse et se casse en retombant sur la table.
- chaussure du pied gauche plus serrée que la droite et qu'il faudra porter toute la journée.
- mot essentiel dans la démonstration que tu es en train de faire, et qui refuse de te revenir.
- recherche d'un itinéraire, de nuit, juste dans un pli du milieu de la carte Michelin.
- ton fils de douze ans, à qui tu as appris les bases du jeu d'échecs et qui te met mat en quinze coups six mois plus tard.
- recette de cuisine relativement facile que tu rates à chaque fois.
- couple rencontré dont tu n'arrives pas à retrouver le nom, ni où tu les as connus.
- interlocuteur dont tu n'as toujours pas compris le nom la troisième fois qu'il te le réépète.
- appareil qui refuse de fonctionner, et qui marche normalement quand ta femme l'essaie.
- disparition étonnante de tous les symptômes dès que tu arrives chez le médecin.
- t'asseoir sur ton chat.
- informations inintelligibles diffusées par les haut-parleurs de la gare ou de l'aéroport.
- pense-bête retrouvé trop tard, ce qui t'as fait oublier complètement une chose très importante.
- langage emberlificoté quand tu ne sais pas si tu dois dire « tu » ou « vous » à une personne.
- impossibilité de retrouver la deuxième chaussette, quand tu es déjà en retard
- ou tes clés, tes lunettes, ton portefeuille, tu es sûr qu'ils étaient là, là, ici, m... !
- rire comme les autres pour faire croire que tu as apprécié une blague absurde.
- ou devoir expliquer ce qu'il y avait de drôle dans l'histoire drôle que tu viens de raconter.
- réparateur de la chaudière qui passera entre 08 h 00 et 17 h 00, lundi ou mardi prochains.
- reportage subi en 634 photos du voyage en Inde d'un couple ami d'amis que tu connais à peine, un après-midi où il fait un temps superbe.
- longue attente au téléphone avec une musique détestable.
- te faire très mal tout seul, par exemple éternuer en te mordant la langue, ou te claquer sauvagement l'oreille en voulant tuer un moustique.
- mouche en été qui te tourne autour sans arrêt quand tu commences ta sieste. Et celle qui se cogne obstinément contre la vitre alors que l'autre moitié de la fenêtre est ouverte.

- tirer fortement sur ton lacet pour le dénouer et te retrouver avec un double nœud gordien.
- plein d'essence avec un pistolet qui ne crache que trois gouttes à chaque pression.
- lettre que tu viens de cacheter solidement, dont l'adresse est à l'intérieur de l'enveloppe.
- quatre cadeaux bien emballés, sans aucune mention, dont tu ne te rappelles plus le contenu.
- entreprendre un créneau qui s'annonce difficile, devant une terrasse de café pleine de monde.
- bandeau accrocheur qui t'as fait acheter un livre que ton conjoint t'as offert le mois dernier.
- te rendre compte au bas d'une page que tu ne te rappelles rien de ce que tu viens de lire.
- écho-cho de ta propre voix-oua dans le portable-able.
- conversation inintéressante dans laquelle tu t'es laissé engluer, sans échappatoire possible.
- ou bien être assis à table entre deux personnes qui ne cessent de se parler devant ou derrière toi en t'ignorant absolument.
- ou encore dans ce cocktail où tu as envie de voir des gens, ce monsieur bègue, une ancienne connaissance, qui ne te lâche plus, parce que tu as eu le malheur de lui dire bonjour.
- minuterie qui s'éteint entre deux étages dans l'escalier tout noir d'un immeuble inconnu.
- attente à côté de ton chien qui fait ses besoins sur le bas d'un trottoir très passant.
- montrer un magnifique château juste au moment où le train s'engouffre dans un tunnel.
- retour après six semaines de vacances : l'aquarium a fui, toutes les lumières dans la salle de bains sont restées allumées et le chat a miaulé pendant tout le trajet.
- tableau de bord de ta nouvelle voiture, conçu de telle manière que tout ce qui est posé dessus tombe à chaque démarrage.
- tombolas où tu ne gagnes jamais, souvent à un chiffre près.
- maître de maison qui oublie presque volontairement de te servir du vin au cours du repas.
- bruit tout à fait inconvenant qu'a produit ce fauteuil lorsque tu t'es assis dessus.
- silence de ce même fauteuil lorsque tu te rassieds pour prouver que ce n'est pas toi.
- robinet qui s'arrête de couler dès que tu lâches le bouton-poussoir.
- tache de gras sur le milieu ton veston, que tu essaies de nettoyer avec un kleenex mouillé.
- objet que tu viens enfin de retrouver après de longues recherches, et que tu reperds aussitôt.
- objet inutilisé depuis des années, et dont tu as justement besoin deux jours après l'avoir jeté.
- réclamer une somme assez importante que tu as prêtée à un ami - ne pas réclamer cet argent.
- arriver chez ton patron pour dîner un samedi soir, alors que ce dîner avait lieu la veille.
- être le seul à qui on n'a pas volé son portefeuille dans le vestiaire.
- essayer de cacher la fève pour échapper à la couronne des rois.
- applaudir avec un verre plein dans une main.
- dans une réunion, comment faire comprendre au président que sa braguette est ouverte ?
- échange de bises entre porteurs de lunettes.
- distance juste un peu excessive entre le bout de tes doigts et les fentes de paiement du péage.
- individu inconnu qui lit par-dessus ton épaule, ou écoute tout ce que tu dis à ton ami (e).
- te pencher pour ramasser tes clés, et faire tomber lunettes, stylo, monnaie et smartphone.
- affirmer quelque chose avec une absolue certitude dans un domaine où tu passes pour expert, et te voir opposer la preuve formelle que ton affirmation est complètement fausse.

Et puis... et puis...

- découvrir que tu ne vieillis pas en si bonne santé que ça, et que ça ne s'arrangera guère.

Enfin penser parfois que tu ne fais plus de progrès en rien, que tu vas vers ton déclin, te persuader que tu n'as jamais été bon en quoi que ce soit...

C'est normal, ne t'inquiète pas. Tu n'es pas le seul! ...

**Gérard MARODON**  
**Le seul raté de la promo 59**

Suite aux résultats de la grande enquête TNS Sofres,

# UN GRAND MERCI EN TOUTES LETTRES



LA DÉFENSE DE VOTRE SANTÉ



vie de couple, enfant, reconversion, retraite...

## Unéo, partenaire de votre vie

**DES RÉSULTATS STABLES QUI PROUVENT  
QU'UNÉO EST CONSTANTE DANS SA  
DÉMARCHE DE PARTENAIRE DE VIE.**

Du 25 octobre au 9 novembre 2013,  
TNS Sofres a interrogé par téléphone,  
plus d'un millier d'adhérents Unéo.  
Le baromètre a mis en avant des chiffres clés  
et de réelles attentes.



Recommanderaient  
Unéo à un proche



Ont une bonne  
image d'Unéo



Déclarent avoir  
confiance en Unéo

0 970 809 709 appel non surtaxé

[www.groupe-uneo.fr](http://www.groupe-uneo.fr)

